

**DISCOURS DU DIRECTEUR DU
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES
Medard Rwelamira**

Séance d'information à l'attention des représentations diplomatiques

Bruxelles, le 8 juin 2005

M. le Président

M. le procureur adjoint

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour évoquer certains des derniers événements majeurs relatifs aux États parties et à la Cour. Je me contenterai dans mon intervention d'en rappeler quelques-uns, dans la mesure où la plupart des informations se trouvent déjà dans les documents qui vous ont été remis.

Ratifications récentes

Je souhaiterais tout d'abord saluer les 98^e et 99^e États parties, à savoir le Kenya et la République dominicaine, ainsi que la récente ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour par Andorre, la Belgique et la Suède.

Quatrième session de l'Assemblée

Les invitations à la quatrième session de l'Assemblée, qui doit se tenir à La Haye du 28 novembre au 3 décembre 2005, et à la reprise de la session prévue à New York, les 26 et 27 janvier, ont été envoyées le 18 mars 2005 à tous les États. Compte tenu de l'ordre du jour, cette quatrième session s'étendra sur six jours, autrement dit jusqu'au samedi 3 décembre inclus. À la reprise de la session, à

New York, l'Assemblée se consacrera pendant deux jours à l'élection des juges et des membres du Comité du budget et des finances.

La période de présentation des candidatures pour les juges et pour les membres du CBF a été fixée du 18 juillet au 9 octobre 2005. Les candidatures reçues avant ou après cette période ne seront pas prises en compte. Des lettres concernant la période de présentation des candidatures pour les sièges de juge et de membre du CBF ont été envoyées à tous les États respectivement le 12 avril et le 18 mars.

Le Secrétariat de l'Assemblée souhaiterait rappeler aux États de tenir compte des conditions relatives à la présentation de candidatures aux sièges de juge, telles qu'énoncées dans le Statut de Rome et dans la résolution pertinente de l'Assemblée. Conformément au paragraphe 2 de la résolution relative aux modalités de présentation de candidatures et d'élection aux sièges de juge, le Secrétariat a incorporé dans la lettre précitée des informations précises sur l'ensemble des conditions minimum applicables lors de ces élections.

Le Secrétariat souhaite rappeler aux États parties que les candidatures aux sièges de membre du CBF doivent aussi satisfaire aux conditions énoncées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Les candidatures aux sièges de juge ou de membre du CBF doivent être communiquées au Directeur du Secrétariat par la voie diplomatique, et être si possible accompagnées de versions numériques des candidatures et des pièces

qui y sont jointes, sachant que ces candidatures et documents seront placés sur le site Internet de la Cour.

Pour ce qui est de l'élection des deux vice-présidents et des 18 membres du Bureau, les États parties devront peut-être procéder à des consultations avant l'ouverture de la quatrième session de l'Assemblée, eu égard aux conditions énoncées à l'article 112-3-b du Statut de Rome et à la décision prise par l'Assemblée lors de sa troisième session¹. Cette décision, qui figure au paragraphe 43 des documents officiels de la troisième session, est libellée comme suit :

« 43. ... [L'Assemblée] s'est accordée sur la formule ci-après à appliquer à la composition future du Bureau :

- Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et groupe des États d'Afrique : 5 sièges chacun ;
- Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et groupe des États d'Europe orientale : 4 sièges chacun ;
- Groupe des États d'Asie : 3 sièges, étant entendu que : a) le prochain Président de la Commission de vérification des pouvoirs serait élu parmi les représentants d'États parties appartenant au groupe des États d'Asie et ne serait pas membre du Bureau ; et b) le Bureau lui adresserait une invitation permanente à participer à ses réunions sans droit de vote. »

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États parties au statut de Rome de la Cour pénale internationale, Troisième session, La Haye, 6-10 septembre 2004, première partie, B. 13, par. 43.

Comité du budget et des finances

À sa cinquième session, qui se tiendra du 10 au 14 octobre 2005, le Comité examinera, entre autres, le projet de budget-programme pour 2006.

La Cour s'est engagée à soumettre le projet de budget-programme pour 2006 au Secrétariat début juillet 2005. Compte tenu de cet engagement, le projet de budget sera envoyé au CBF et aux États à la fin du mois d'août.

Groupes de travail du Bureau

Le Bureau de l'Assemblée a créé deux groupes de travail, basés à La Haye et à New York. Les modérateurs du groupe de New York se sont réunis pour examiner : 1) les relations avec l'Organisation des Nations Unies, notamment la question du bureau de liaison de la CPI auprès de l'Organisation ; 2) les arriérés des États parties ; et 3) le projet de Règlement du Fonds au profit des victimes.

Le groupe de travail de La Haye, quant à lui, a tenu deux réunions durant lesquelles les questions suivantes ont été examinées : 1) les locaux permanents de la Cour et 2) le rapport oral du coordinateur de l'équipe chargée du projet de code de conduite professionnelle des conseils.

Une révision de l'intégralité du code devrait être finalisée à la fin juin par l'équipe. Le résultat des travaux du groupe de La Haye sera ensuite soumis au Bureau.

S'agissant de la question des locaux permanents de la Cour, le groupe de travail de La Haye a été saisi, lors de sa deuxième réunion, de deux rapports de la Cour, l'un soumettant diverses options de logement et l'autre présentant le projet. En outre, le Ministère néerlandais des affaires étrangères a fait une présentation sur les modèles de financement. Un exposé similaire sera fait le 16 juin au groupe de New York des amis de la Cour et au Bureau.

Réunion intersession du groupe de travail sur le crime d'agression

Enfin, nous souhaitons vous rappeler que la deuxième réunion intersession du groupe de travail spécial sur le crime d'agression aura lieu du 13 au 15 juin 2005 à Princeton.

Je vous remercie.

* * *